

Fédération multisports, l'Ufolep est engagée dans le service civique au sein de la Ligue de l'enseignement depuis 2010. Elle vous accompagne dans vos démarches pour accueillir un jeune en service civique qui consacrera 6 à 10 mois aux projets de votre association.

Accueillir un volontaire en service civique vous permet de développer vos projets :

- ▷ pour dynamiser la vie de votre association : à travers ses actions, le volontaire pourra mobiliser vos adhérents afin qu'ils s'impliquent dans la vie du club.
- ▷ pour vous aider à aller à la rencontre de nouveaux publics : seniors, petite enfance ou personne en situation de handicap pour les amener à découvrir les activités sportives de votre association.
- ▷ pour proposer de nouvelles activités : accueillir un volontaire en service civique peut être l'occasion d'impulser de nouvelles actions en proposant un service supplémentaire (nouvelle section, nouveaux créneaux) ou en sensibilisant à de nouvelles thématiques (sport santé, développement durable, etc.).

* JEAN-CHARLES KIENTZ, TUTEUR D'UN VOLONTAIRE

« Avec l'aide de l'Ufolep et de la Ligue de l'enseignement, nous avons fait le choix d'accueillir un volontaire en service civique » explique Jean Charles Kientz, bénévole au sein de l'association ASPTT vélo Brive aggro.

« Le volontaire participe à faire connaître la section VTT du club, aux autres jeunes de la ville, en créant et animant des temps de rencontre ouverts au plus grand nombre. Son implication, au côté des bénévoles, nous permet d'expérimenter des projets tournés vers l'extérieur.

Il apporte de nouvelles idées sur les moyens de communication que nous utilisons, et participe à en créer de nouveaux. »



Vous pouvez bénéficier de notre agrément : nous nous chargeons de toutes les démarches afin que votre association puisse se concentrer sur le projet et l'accompagnement du/des volontaire(s).

- ▷ en vous aidant à définir des missions conformes à l'esprit du service civique et qui répondent aux besoins de votre association.
- ▷ en accompagnant vos équipes dans la sélection des volontaires.
- ▷ en prenant en charge le suivi administratif et financier de la mission, dans le cadre d'une convention de partenariat avec votre association.
- ▷ en exerçant un co-tutorat auprès du volontaire tout au long de sa mission, en l'accompagnant notamment à la définition de son projet d'avenir.
- ▷ en mettant en place des formations à destination des tuteurs des volontaires.
- ▷ en organisant les formations civiques et citoyennes des volontaires.
- ▷ en mettant notre savoir-faire à disposition des volontaires qui souhaiteraient commencer un parcours professionnel dans les métiers du sport et de l'animation.